

Tubize, le 06 décembre 2021

COMMUNICATION AUX PARENTS ET AUX ELEVES (Ref 2021-2022 / 015)

Objet : COVID-19 –

Conséquences CoDeCo du 3 décembre et circulaire 8377

Madame, monsieur, Chers parents, Chers élèves,

Vous avez reçu ce dimanche 05 décembre, par mail, une communication de notre Pouvoir Organisateur concernant les nouvelles règles en vigueur à partir du 8 décembre 2021.

Hugues Oppezzi, le Directeur adjoint, Rudy Vandereyd, le Chef d'atelier et moi sommes, au même titre que notre PO, conscients des perturbations causées par les mesures mises en place, tant au niveau des méthodes d'apprentissage mises en place que de l'effort supplémentaire demandé, tant aux élèves qu'aux enseignants.

Nous espérons tous que ces mesures ne s'étendront pas au-delà des vacances d'hiver.

La mise en place de l'hybridation n'est, hélas, pas une nouveauté. Nous devons cependant regarder en arrière afin de nous souvenir des difficultés rencontrées (et exprimées par des élèves, des enseignants, des parents) l'année dernière, pendant la période d'hybridation : décrochage scolaire, difficultés face à l'utilisation du numérique, gestion difficile de la charge de travail des élèves lors de la période de présentiel, ...

L'analyse de l'ensemble de ces éléments nous amène à mettre en place, **dès ce mercredi 08 décembre 2021**, un système d'hybridation alternant pour nos élèves **un jour à l'école, un jour à la maison**. Cette **organisation** sera **d'application** jusqu'au vendredi 24 décembre à midi, soit pendant **13 jours**.

Concrètement, nos élèves seront répartis en **deux groupes** : A et B.

Le premier **groupe (A)** regroupera les élèves de **1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années** (+ les élèves de **2^{ème} différenciée**).

Le second **groupe (B)** les élèves de **2^{ème}, 4^{ème} et années terminales (6^{ème} et 7^{ème})**.

Répartition des groupes et Calendrier jusqu'au 24 décembre :

Année	Nombre	Groupe
1C	159	A
1D	5	A
2C	165	B
2D	6	A
2S	14	B
3 GT	121	A
3 P	17	A
3 TQ	49	A
4 GT	96	B
4 L	9	B
4 TQ	64	B
5 GT	80	A
5 L	14	A
5 TQ	58	A
6 GT	74	B
6 L	9	B
6 TQ	52	B
7BP	13	B

Présence des élèves à l'école

Lu 06	Ma 07	Me 08	Je 09	Ve 10
A+B	A+B	B	A	B
A	B	A	B	A
Lu 20	Ma 21	Me 22	Je 23	Ve 24
B	A	B	A	B

Ce mercredi 8 décembre 2021, ce sont les élèves du groupe B, élèves de **2^{ème}, 4^{ème} et années terminales (6^{ème} et 7^{ème})** qui seront à l'école.

Les élèves du groupe A, élèves de **1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années** (+ les élèves de **2^{ème} différenciée**) resteront à la maison.

Pour le jeudi 9 décembre 2021, on inverse. Ce sont les élèves du groupe A, élèves de **1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années** (+ les élèves de **2^{ème} différenciée**) qui seront à l'école.

Les élèves du groupe B, élèves de **2^{ème}, 4^{ème} et années terminales (6^{ème} et 7^{ème})** resteront à la maison.

Et ainsi de suite.

Contenu des apprentissages.

Lors de la première hybridation des apprentissages, il est apparu une **incompréhension** importante au niveau des **attendus des parents** concernant les **apprentissages** lors des moments **en distanciel**. Beaucoup ne se sont pas rendu compte de la difficulté voire de l'impossibilité rencontrée par les enseignants de pouvoir organiser des cours « en direct » via Teams. En effet, contrairement aux élèves, les enseignants sont amenés, au cours d'une même journée, à alterner les périodes de cours en présentiel et les périodes au cours desquelles les élèves sont à la maison alors qu'eux-mêmes sont à l'école. Les moyens technologiques en place ne permettent pas à chacun d'organiser, via l'école, ce type d'apprentissage.

Les **activités pédagogiques** proposées lors des jours **en distanciel** seront dès lors **principalement** du **travail en autonomie**, soit sous la forme d'exercices soit de moments d'étude de la matière vue en classe. Ces **activités** seront **proposées** pour **l'ensemble des cours** de la grille horaire des élèves.

Cependant, dès qu'un enseignant en aura la possibilité, il proposera à ses élèves des **sessions de cours via Teams**.

Quelle que soit la forme des **activités pédagogiques** proposées, celles-ci seront **notées au journal de classe** des élèves (« Travaux en autonomie », « Acquisition de savoirs » ou « Session Teams ») lors du cours en présentiel précédant l'activité.

Les enseignants veilleront à ce que les **apprentissages à distance** soient **proportionnés** dans leur **volume** et dans le **temps** à y consacrer.

Les **épreuves intégrées** et autres **évaluations sommatives** restent **possibles** pendant cette période d'hybridation. Les cas échéant, elles se déroulent **en présentiel**.

Cas particuliers

Comme indiqué dans le mail du PO et dans la circulaire 8377, des exceptions peuvent être faites sur le temps passé en présentiel à l'école.

Ainsi, **en plus** des jours prévus en présentiel dans le calendrier proposé, **les élèves seront systématiquement présents à l'école pour les cours de pratique professionnelle (Cuisine, Menuiserie, Electricité et Mécanique)**, même si ceux-ci sont planifiés lors de journée en distanciel. Les enseignants concernés indiqueront clairement **aux élèves et à leurs parents** (via le journal de classe) ces moments particuliers. Cette exception pourrait également être envisagée, à la demande des enseignants concernés, pour d'autres cours plus « pratiques » de l'enseignement qualifiant.

Certains élèves en difficultés d'apprentissage pourraient, dans l'éventualité d'une prolongation au-delà des vacances d'hiver, être amené à se présenter à l'école les jours prévus en distanciel afin de bénéficier de remédiations en petits groupes avec leurs professeurs, suivant l'horaire prévu.

Équipement numérique / environnement de travail

Dans le cas où un élève ne dispose pas du **matériel numérique** et/ou d'un **environnement de travail adapté** lui permettant de répondre aux demandes de ses professeurs, ses **parents** peuvent solliciter **l'éducateur référent** qui prendra note de la difficulté rencontrée et proposera l'une ou l'autre solution (présence dans les locaux informatiques de l'IPES, prêt de matériel).

Temps de table des élèves.

Comme l'année dernière, les « temps de table » se prendront jusqu'à nouvel ordre dans les classes, en « groupe classe ».

Les élèves restent dans le local qu'ils ont occupé de 11h15 à 12h05 pour manger. Des membres du personnel vérifieront régulièrement le respect des consignes pendant ce temps de table. Aucun élève ne peut rester dans les couloirs ou dans la cour.

À 12h25 (sonnerie), TOUS les élèves se rendent dans la cour.

Les élèves qui ont cours **d'éducation physique** ou cours dans un **laboratoire** ou dans un **local informatique** avant 12h05 se rendent **à la salle d'étude** pour manger.

Les élèves présents à l'étude avant 12h05 (absence d'un enseignant) se rendent quant à eux dans le local où ils devaient avoir cours à 11h15 pour manger.

Mesures sanitaires.

La **limitation** du nombre d'élèves présents de manière simultanée à l'école, l'**installation** la plus rapide possible **de détecteurs de CO2** dans les locaux visés par la circulaire 8360 (ouverture des fenêtres à partir de 900 ppm et sortie du local, le temps de renouveler l'air, au-delà de 1.200 ppm), la **fermeture de classe à partir de deux cas** sur une durée de **7 jours** (l'ONE communiquera rapidement une actualisation des protocoles) ainsi que la possibilité de maintenir des bulles classes existantes (cours philosophiques, options, ...) tout en veillant à ne pas créer de nouvelles bulles font partie des **mesures additionnelles** demandées.

De même, l'ensemble des **rencontres parents professeurs** prévues le **vendredi 10 décembre 2021** devront être **organisées à distance** (Teams, téléphone, ...).

J'attire votre attention sur le fait que **ces mesures s'ajoutent** à celles **existantes** : le **port du masque**, l'**hygiène des mains**, la **distanciation sociale** ou l'aération des locaux restent obligatoires.

Il me semble important de vous rappeler que si vous ou votre enfant rencontrez des difficultés en cette période anxiogène, vous ne devez pas hésiter à prendre contact avec le Centre Psycho Médico Social (067/21.79.21 ou cpms.nivelles@brabantwallon.be).

Au niveau de l'école, les éducateurs référents restent disponibles pour chacun d'entre-vous afin d'accueillir les difficultés rencontrées.

Comme vous tous, nous espérons vivement que ces trois semaines d'efforts complémentaires permettront de revenir à une vie plus normale après les congés d'hiver.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Cordialement,

Rudy Vandereyd,
Chef d'atelier



Hugues Opezzi,
Directeur adjoint



Valéry Jouret,
Directeur

